

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 10 janvier 2025

01.2025-06	<b>PATRIMOINE</b> <b>Marché à procédure adaptée « réfection des chéneaux en zinc sur le logement lié à la gendarmerie d'Aigrefeuille sur Maine, situé 1 rue de la Gendarmerie à Aigrefeuille sur Maine »</b>
------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** de nombreux défauts d'étanchéité dans le logement cité en objet et la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour la réfection des chéneaux du logement lié à la gendarmerie d'Aigrefeuille sur Maine en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

**Considérant** que la société SARL GAVALAND, sise 116 la Mare Merlet - 44330 LE PALLET, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de conclure un contrat pour la réfection des chéneaux du logement lié à la gendarmerie d'Aigrefeuille sur Maine, avec la société SARL GAVALAND, sise 116 la Mare Merlet - 44330 LE PALLET, pour un montant de 10 830,00 € H.T. soit 11 913,00 € T.T.C.,

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »